



LES ASSURANCES
DU CRÉDIT AGRICOLE

Assurances de personnes



Santé, décès, dépendance...
Nos solutions assurances
pour vous protéger,
vous ou vos proches.

LA FAMILLE qui s'agrandit,
des parents qui aimeraient
rester indépendants le plus
longtemps possible...

*A chaque étape de votre vie, vos besoins
en matière d'assurances évoluent.*

Au Crédit Agricole, votre conseiller vous accompagne du financement de vos projets à la protection de vos proches. Et comme il est présent à chaque étape importante de votre vie, il est bien placé pour déterminer avec vous les assurances les plus adaptées à vos besoins.

C'est pourquoi aujourd'hui, vous pouvez compter sur lui pour réaliser un bilan personnalisé sur votre niveau de protection.

De quoi avoir toutes les informations en main pour prendre les bonnes décisions.

Parler à quelqu'un qui vous connaît et qui suit vos projets, ça donne confiance.

Alors n'attendez pas pour faire un point avec votre conseiller sur votre protection et celle de vos proches.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce à la confiance de ses clients, le Crédit Agricole, avec ses filiales Pacifica et Predica, est aujourd'hui en France :

- 1^{er} Bancassureur en France ⁽¹⁾
- Le N° 2 de la Garantie des Accidents de la Vie et de l'Assurance Dépendance ⁽²⁾

(1) Source : Classement 2016 de l'Argus de l'assurance en termes de chiffre d'affaires, n°7487

(2) Source : Classement 2016 de l'Argus de l'assurance en termes de chiffre d'affaires, n°7460

Savoir que l'on est bien protégé, ça rassure !



VOTRE QUOTIDIEN

Complémentaire santé : Prenez soin de vous et de votre budget !

Frais d'orthodontie des enfants, lunettes à changer, baisse des remboursements... Votre facture santé peut vite atteindre des sommets. C'est pourquoi la complémentaire santé du Crédit Agricole vous permet de choisir des garanties qui répondent à vos besoins, comme par exemple le forfait médecines douces.

BON À SAVOIR —

En cas d'hospitalisation de 10 jours minimum consécutifs, la Cagnotte Urgence vous permet de faire face aux imprévus.

Garantie des Accidents de la Vie : prenez les devants contre les imprévus !

Jardinage, balade à vélo, jeu dans la cour de récré pour les enfants... Dans de nombreuses situations du quotidien où vous n'êtes pas couverts par les assurances « classiques », la Garantie des Accidents de la Vie du Crédit Agricole vous protège vous et votre foyer.

le + 4 formules pour chaque famille

Solo, Duo, Famille ou formule réservée aux enfants...
Vous bénéficiez forcément d'une solution appropriée.

Nos engagements

SATISFACTION

De nouvelles garanties vous sont régulièrement proposées pour mieux répondre à vos besoins.

VOTRE PRÉVOYANCE DÉCÈS

Garantie Décès : assurez le versement d'un capital à votre famille.

Comme tout le monde, vous vous êtes sans doute déjà demandé ce qu'il se passerait si vous décédiez ? Pour contribuer à maintenir pendant quelque temps leur niveau de vie, vos bénéficiaires recevront, selon les conditions prévues au contrat, un capital pouvant aller jusqu'à 100 000 €.

BON À SAVOIR —

Quand vous choisissez le montant du capital versé en cas de décès, nous vous conseillons de privilégier un capital garanti allant de un à trois ans de salaire annuel. Ce capital garanti permettra à vos bénéficiaires de couvrir les charges courantes comme le loyer, les impôts ou les frais de scolarité.

le + L'accompagnement

Pour 1 € de plus, vos proches peuvent bénéficier jusqu'à 50 heures d'accompagnement dans les deux mois suivant votre décès pour les aider à gérer le quotidien (aide ménagère, garde d'enfants...).⁽³⁾

PRÉVENTION

Vous pouvez télécharger gratuitement le guide prévention Crédit Agricole sur notre site internet.



VOTRE INDÉPENDANCE & CELLE DE VOS PROCHES

L'offre Vers L'Autonomie : protégez votre indépendance et préservez ceux que vous aimez.

Pour conserver votre indépendance financière en cas de dépendance et faciliter la vie de vos proches par des services utiles au quotidien, vous pouvez compter sur l'offre Vers l'Autonomie du Crédit Agricole. Dès la reconnaissance de votre état de dépendance, une rente mensuelle vous est versée à vie.

Vers L'Autonomie-Assistance : préservez votre entourage.

La dépendance peut aussi concerner vos proches... Pour les soutenir, le Crédit Agricole vous propose des services spécifiques tels que l'aide aux démarches administratives, un audit de votre domicile...

BON À SAVOIR —

Si vous avez adhéré en couple et que votre conjoint est déclaré dépendant, vous êtes exonéré du paiement des cotisations tout en restant assuré.

le + 5 000€ pour faciliter le maintien à domicile

En cas de dépendance, vous pouvez bénéficier d'un capital pour réaménager votre domicile ou acheter du matériel médicalisé.

TRANSPARENCE

Votre conseiller vous présente toutes les solutions adaptées à vos attentes... ensuite, c'est vous qui décidez.

VOTRE ASSURANCE OBSÈQUES

Assurance Obsèques⁽⁴⁾ : pour financer vos obsèques telles que vous les souhaitez et soulager vos proches.

Paiement des frais d'obsèques, respect de vos volontés, accompagnement de vos proches... Pour prévoir dès aujourd'hui le financement de vos obsèques en toute sérénité et accompagner vos proches le moment venu, le Crédit Agricole vous propose l'offre Assurance Obsèques.

BON À SAVOIR —

Nos experts funéraires répondent à toutes vos questions sur simple appel. En cas de besoin, ils sont disponibles 24h/24, 7j/7 pour vous assister.

le + L'avantage couple

Si vous adhérez en couple, vous bénéficiez de -10% sur la cotisation du 2^{ème} contrat de financement.

(4) Souscription possible à partir de 40 ans. Le capital décès peut être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques. Il sera versé, à votre décès, à l'entreprise de pompes funèbres ou à la personne qui aura réglé vos obsèques. Vous pouvez également désigner un ou plusieurs bénéficiaires pour le surplus éventuel.

PROXIMITÉ

Plus de 7 000 agences et 50 000 conseillers dédiés à votre écoute.

AVEC NOS ASSURANCES, vous choisissez des garanties adaptées à vos exigences, pour vous comme pour vos proches.

De quoi garder l'esprit libre, tout simplement.

- **Célibataires, jeunes parents, actifs, futurs retraités...**
Quel que soit votre profil, votre conseiller vous propose des solutions adaptées à votre situation, vos projets et au plus près de votre budget.
- **De cette façon vous êtes pleinement conscient des garanties que vous choisissez.**
Vous savez que vous et ceux que vous aimez êtes bien protégés.
- **Naturellement, vos besoins évoluent avec le temps... et nos solutions évoluent avec vous.**
- **Alors n'hésitez pas à en parler régulièrement avec votre conseiller : il est là pour ça.**

**Garantie des Accidents de la Vie,
Assurance Obsèques...**
**Nos assurances récompensées
par la presse spécialisée.**

Ce résultat, nous le devons notamment
à la qualité de nos offres.
Un vrai gage d'efficacité pour vous !



GARANTIE DES ACCIDENTS
DE LA VIE
CREDIT AGRICOLE



ASSURANCE OBSÈQUES
CREDIT AGRICOLE

Pour en savoir plus
www.credit-agricole.fr

Pour vous, votre famille, vos biens... Quels que soient vos besoins, contactez votre conseiller pour effectuer un bilan sur votre niveau de protection.

Document à caractère publicitaire.

(3) Les prestations de la convention d'assistance sont assurées par PACIFICA et mises en œuvre par Viavita (Société de services à la personne – Société par actions simplifiée au capital de 1 840 000 €. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard – 75724 Paris Cedex 15 – 490 438 439 RCS Paris – Agrément 2006.1.75.0106 – N° TVA : FR 26 490 438 439).

Les dispositions complètes du contrat, limites et modalités de mise en œuvre des garanties, figurent dans la convention d'assistance.

Les contrats d'assurances dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 €, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 8 - 10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.

Garantie Décès, Vers l'Autonomie et Assurance Obsèques sont des contrats assurés par PREDICA, filiale d'assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances, SA au capital entièrement libéré de 997 087 050 €, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 50 - 56 rue de la Procession 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris. Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion à ces contrats dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion. Les dispositions complètes des contrats, limites et modalités de mise en œuvre des garanties, figurent dans la notice d'information des contrats d'assurance et dans les conditions générales des contrats d'assistance.

Garantie Décès est un contrat d'assurance temporaire décès de groupe, souscrit par la FNCA auprès de PREDICA.

Vers l'Autonomie est une offre composée du contrat Vers l'Autonomie-Assurance et du contrat Vers l'Autonomie-Assistance. Vers l'Autonomie-Assurance est assuré par PREDICA. Vers l'Autonomie-Assistance est assuré par Fragonard Assurances, et mis en œuvre par Mondial Assistance France.

Assurance Obsèques est une offre composée du contrat Financement Obsèques et du contrat Assistance Obsèques en option. Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previso et Mondial Assistance France. Mondial Assistance France agissant au nom et pour le compte de Fragonard Assurances.

Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris.

Mondial Assistance France - société par actions simplifiée au capital de 7 584 076,86 €, 490 381 753 RCS Bobigny, société de courtage d'assurances, inscription ORIAS 07 026 669, siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint Ouen.

Fragonard Assurances - S.A. au capital de 37 207 660 €, 479 065 351 RCS Paris, Entreprise régie par le Code des Assurances, siège social : 2, rue Fragonard 75017 Paris.

Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.


banque & assurances

